



Problèmes suite à la vente de ma moto

Par **florian07**, le **18/11/2008** à **12:57**

bonjour

je suis mecanicien, et j'ai restauré une moto pendant mes temps libres

ne m'en servant presque pas, je l'ai vendu

pendant les 3 mois de son utilisation, elle fonctionnait a merveille, démarrait au quart de tours

...

seulement, 2 jour apres l'avoir vendu, l'acheteur tombe en panne avec, (une panne de consommables) il l'emène faire réparer et s'en tire pour 110 euro de reparation, il me demande alors de rembourser la réparation

le lendemain de sa reparation au garage, il tombe de nouveaux en panne, et cette fois, il veut me ramener la moto pour que je lui la rembourse entierement ainsi que tout les frais qu'il a depenser dessus

lors de la vente, un ami etait present, il a vu la moto demarré devant l'acheteur et sa femme comment faire dans se cas la ?

merci de vos reponses

Par **Tisuisse**, le **18/11/2008** à **13:30**

Bonjour,

Votre réponse est là :

http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm